

LIMOGES MÉTROPOLE
arr

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 20 décembre 2023

Portant délégation de
fonctions et de signature
à **M. Vincent LEONIE**
Vice-Président

N° 24722

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er. L'arrêté n° 202300000 du 22 juillet 2023 est abrogé.

ARTICLE 2. **M. Vincent LEONIE, Vice-président**, est délégué par le présent arrêté, à exercer, sous la surveillance et la responsabilité du Président et conformément avec les fonctions dans les domaines suivants :

- Aménagement de l'espace et accessibilité
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Urbanisme
- Création, gestion, extension et transition des cimetières et sites funéraires d'intérêt communautaire
- Création, gestion, extension et transition des cimetières

ARTICLE 3. Délégation de signature est donnée à **M. Vincent LEONIE** pour tous les documents et décisions se rapportant aux fonctions indiquées à l'article précédent.

ARTICLE 4. Le Directeur général des services de Limoges Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Le Président,
Signé électroniquement le 21/12/2023
Par Guillaume GUERIN

Cet arrêté fera également l'objet d'une notification aux personnes intéressées.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

Recueil des délibérations, décisions de l'assemblée
de Limoges Métropole
N° 24722
N° 24722
N° 24722
N° 24722

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à M. Vincent LEONIE, Vice-Président

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



ARR_SIGN_24722_LEONIE.pdf
(.pdf, 151,5 Ko)



TÉLÉCHARGER